



PLATEFORME REVENDICATIVE

FSU Hors de France

ANNÉE 2026-2027

LES SYNDICATS DE LA FSU

- **luttent** pour les droits collectifs et individuels, avec intégrité et déontologie, sans clientélisme
- **défendent** sans les opposer toutes les catégories de personnels (enseignant·es et non enseignant·es) et tous les statuts (détachés et locaux)
- **portent la voix des personnels** via les sections en lien avec les secteurs hors de France
- **sont force de propositions**
- **agissent** sans relâche au sein du dialogue social et dans les instances
- **instaurent** si nécessaire un rapport de force par **l'action collective**

SNEP, SNES et SNUipp REVENDIQUENT :

Pour l'enseignement français à l'étranger

- l'**arrêt de Cap 2030** dévoyant les moyens publics au bénéfice des partenaires privés
- le **renforcement de l'opérateur public AEF** : moyens budgétaires accrus, création de postes, priorité en terme de détachements, capacité d'emprunt immobilier, prise en charge de la pension civil par l'État
- un fonctionnement de tous les établissements **respectueux des textes et des droits des personnels** notamment sur le plan salarial, social et syndical
- une **réelle politique d'inclusion** avec l'octroi de moyens ambitieux adaptés en termes d'effectifs de classe, d'encadrement et de formation et la reconnaissance d'un "statut" d'AESH

Pour tous les personnels

- la mise en œuvre effective de la **politique d'égalité professionnelle femme-homme**
- un **réel dialogue social**, respectant les instances et les personnels
- l'**amélioration des conditions de travail et l'instauration d'une réelle politique de prévention** par l'action renforcée des CHSCT des établissements et de la formation de leurs membres
- une **rénovation urgente et écologique du bâti scolaire** pour améliorer le cadre de travail face aux aléas / dérèglements climatiques
- une **formation continue** répondant aux besoins des personnels, sur le temps de travail, en présentiel
- le **respect** sans condition **du droit syndical**
- l'**exonération complète des frais de scolarité** dont les droits de première inscription, les frais d'examens et les sections internationales

Pour les personnels de droit local

- **respect du Guide de gestion des personnels de droit local de 2017 et de la circulaire 515 de l'AEFE** :
transparence du recrutement, contrats de travail, grilles de rémunérations, reconnaissance de l'ancienneté, progressions de carrières, revalorisations salariales au titre de l'inflation, transformation des CDD en CDI, droits à congé, protection sociale...
- **versement des mêmes primes et indemnités de suivi que celles dues** aux personnels détachés
- mise en place d'**exonérations totales ou d'aides** pour le paiement des frais de scolarité (y compris les droits de première inscription) de leurs enfants
- possibilité pour les ex personnels de droit local **lauréats de concours** d'obtenir un détachement dès la fin de leur année de stage de titularisation

Pour les personnels détachés

- suppression **du bornage** des détachements et accès à une **mobilité choisie**
- **maintien du détachement auprès de l'AEFE**, sous contrat de droit public français
- **réajustement des ISVL/ ICCVL** à hauteur des besoins
- versement des **indemnités et primes statutaires** (*prime d'attractivité et indemnités de sujétion spéciale aux CPE, Psy-EN, directeur·trices d'école, PERDIR, PEPS*)
- refonte de l'avantage familial en une **juste prestation familiale** pour tous les enfants à charge
- application des **droits à congés** : solidarité familiale, proche aidant, temps partiel thérapeutique...
- **fin du jour de carence et de l'amputation de 10% du salaire** lors des arrêts maladie
- respect des **lettres de mission des formateur·trices** sans ajout de missions complémentaires
- simplification des demandes de **remboursement des frais de santé** et amélioration des taux de prise en charge dégradés par la mise en place de la PSC



Engagé·es
au quotidien